



Gestion - Compétences entrepreneuriales

- Formation accélérée

Comptabilité - Assurances | Entrepreneuriat - Management

Chef d'entreprise

Durée

3 - 4 mois

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous souhaitez lancer votre propre affaire comme indépendant ou indépendante mais il vous manque le fameux Certificat de Gestion ? Grâce à cette formation accélérée à la Gestion et aux Compétences entrepreneuriales, vous obtiendrez bien plus que votre Certificat de connaissances de gestion de base !

Pendant 3 ou 4 mois, développez votre autonomie, obtenez des connaissances et des outils concrets pour affronter toutes les situations entrepreneuriales. La formation accélérée en Gestion organisée par l'IFAPME permet à toute personne désireuse de devenir indépendante ou de créer son activité, d'obtenir rapidement le Certificat de connaissances de gestion de base. Investissez dans votre avenir et assurez-vous de la pérennité de

votre entreprise.

Pourquoi une formation à la gestion ?

Toute personne désireuse d'exercer une activité commerciale ou artisanale en Belgique doit **prouver des capacités entrepreneuriales**, c'est-à-dire des connaissances de gestion de base.

Comment faire pour prouver ces connaissances ?

Soit via une pratique professionnelle suffisante

Soit via un diplôme ou un titre reconnu ([conditions \(https://www.ucm.be/Starter-et-independant/Pages-libres/Acces-a-la-profession\)](https://www.ucm.be/Starter-et-independant/Pages-libres/Acces-a-la-profession)).

Le Certificat de Connaissances de Gestion de base est l'un des titres reconnus. L'IFAPME vous permet de l'obtenir en 3 ou 4 mois en suivant cette Formation accélérée en Gestion et Compétences entrepreneuriales (FAG).

Pourquoi avec l'IFAPME ?

Tous les cours sont assurés par des professionnels en activité qui maîtrisent parfaitement les matières abordées. Les formateurs sont eux-mêmes chefs d'entreprise, cadres spécialisés, comptables et/ou experts comptables, avocats, juristes...

La formation accélérée en gestion est une formation concrète et utile qui met l'accent sur les connaissances immédiatement opérationnelles. Elle vous permet d'acquérir rapidement les compétences pour 'monter votre boîte'.

Cette formation est **organisée à différents moments de l'année**, ce qui vous permet de ne pas attendre le mois de septembre pour vous lancer dans votre projet.

En parallèle, l'IFAPME vous propose de compléter votre formation à la gestion avec le parcours "[Je monte ma boîte \(https://www.ifapme.be/jemontemaboite\)](https://www.ifapme.be/jemontemaboite)" afin d'aborder plus en détail votre projet d'entreprise.

Alors si vous souhaitez décrocher votre certificat de gestion et pouvoir débiter votre nouvelle carrière en tant qu'indépendant ou indépendante, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

Débouché(s) métier(s)

Devenir Indépendant / Indépendante

Point(s) fort(s)

Formation courte Formation dispensée par des professionnels en activité

Finalité

Certificat de Connaissances de Gestion de base Exercer une activité commerciale ou artisanale Apprendre la gestion entrepreneuriale

Conditions d'accès

Vous devez avoir 18 ans avant le début de la formation et être titulaire :

Soit d'un certificat d'apprentissage (délivré par l'IFAPME)

Soit d'une attestation de réussite de la partie de l'examen de fin d'apprentissage portant sur les connaissances générales

Soit d'un Certificat de l'Enseignement Secondaire Inférieur (CESI) ou d'un Certificat de l'enseignement secondaire du second degré dans les sections générale, technique ou artistique (CE2D)

Soit du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et, dans ce cas, être en possession du certificat de qualification

Dans les autres cas, il est possible de constituer un dossier d'admission (CV + lettre de motivation + attestation du niveau scolaire atteint).

Programme

130 heures de cours réparties sur 3 à 4 mois.

Mes compétences pour entreprendre

Développer l'esprit d'entreprendre (motivations, qualité, attitudes) en identifiant vos propres compétences entrepreneuriales et s'informer des aides à la création

Mon projet et la législation

Recherche, analyse en matière juridique de manière à poser des choix argumentés : statut, démarches, formes juridiques, obligations, protection du consommateur...

Mes outils de stratégie commerciale et de communication

Élaborer son business plan et sa stratégie commerciale, sa communication à l'aide d'outils

Moi, entrepreneur responsable

Comprendre les enjeux du développement durable et faire les bons choix lors de la création et le développement de votre activité

Mes outils pour gérer au quotidien mon entreprise

S'outiller pour mieux comprendre son comptable (Bilan, TVA, Chiffre d'affaire,) et poser des choix argumentés

La rentabilité de mon projet

Comprendre les mécanismes de la fiscalité belge et l'impact de ses choix sur ses impôts

Mes outils pour gérer ma fiscalité

Avoir une vision précise de la rentabilité de l'entreprise de manière à déterminer une stratégie efficace en terme de fiscalité

Chaque matière de cours fait l'objet d'une évaluation par un examen.

Une fréquentation des 2/3 des heures de cours est exigée pour obtenir son certificat de connaissances de gestion de base, en plus de la réussite des examens.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Conditions d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Inscription au Centre de formation via les coordonnées ci-contre.

Bon à savoir

Si vous souhaitez plus d'informations, nos conseillers peuvent vous aider.